



L'Association des PEP 71

Recrute pour son

CAMSP de Charnay Les Mâcon (71850)

Un(e) Psychomotricien(ne) (H/F)

En contrat à durée déterminée

À temps partiel, à 0.30 ETP, soit 10h30 par semaine

Poste à pourvoir du 22-08-2022 au 31-07-2023

Présentation de la structure :

CAMSP (Centre d'Action Médicale Sociale Précoce) : Service accueillant des enfants de 0 à 5 ans (et leurs familles), présentant des retards de développement, des troubles du neurodéveloppement ou en situation de handicap.

Missions :

- Réalisation de bilan psychomoteur
- Mise en place de suivis selon les projets individuels : Accompagnement individuel, groupe d'observation, groupe avec médiation, travail avec un binôme de jeunes
- Entretiens avec les parents et le jeune
- Participation aux réunions institutionnelles, de synthèse (élaboration du PIA)
- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Conditions :

- Diplôme exigé : **Diplôme d'État de Psychomotricité**
- Connaissance des dispositifs sociaux et médico-sociaux
- Expérience(s) bienvenue(s)
- Adhésion aux valeurs des PEP
- Permis véhicule B léger exigé

Modalités :

- Référence Convention Collective du 15 mars 66 (Reprise de l'ancienneté sur justificatif)
- Indice de référence début de carrière : 434
- Salaire mensuel brut pour 1 ETP début de carrière : 1810.57€ (soit 543.17€ pour 0.30 ETP)
- Indemnité brut Laforcade¹ pour 1 ETP : 238€
- Indemnité brut Ségur² pour 1 ETP : 38€
 - o **Soit un salaire total brut de 2086.57€ pour 1 ETP (soit 625.97€ pour 0.30 ETP)**

En vertu de la loi 2021- 1040 relative à la gestion de la crise sanitaire du 05 août 2021, le poste proposé dans l'offre d'emploi est soumis à l'obligation vaccinale contre la Covid19.

Les candidatures se présenteront sous la forme d'une lettre de motivation, ainsi que d'un CV, accompagnés des photocopies des diplômes et du permis de conduire (B).

Toute candidature incomplète ne sera pas traitée.

Les candidatures devront parvenir **au plus tard le 24/06/2022** par voie électronique à :

p.legoux@pep71.org

Après sélection des candidats retenus pour un entretien, ceux-ci seront convoqués, pour être entendus par une commission chargée du recrutement.